

CONSEIL MUNICIPAL DE MANTES-LA-VILLE
SEANCE DU MARDI 26 MAI 2015

L'an deux mille quinze, le mardi 26 mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Mantes-la-Ville dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur Cyril NAUTH, Maire de Mantes-la-Ville.

Etaient présents : M. NAUTH, M. MORIN, Mme GENEIX, Mme FUHRER-MOGUEROU, M. JOURDHEUIL, Mme MAHE, M. GHYS, Mme GRENIER, M. JUSTICE, Mme MACEDO DE SOUZA, Mme TRIANA, M. HUBERT, M. MARUSZAK, Mme MELSE, Mme HERON, M. MARTIN, Mme BROCHOT, M. GASPALOU, Mme MESSDAGHI, M. BENMOUFFOK, Mme PEULVAST-BERGEAL, Mme GUILLEN, M. AFFANE, Mme LAVANCIER (arrivée à 20h40), M. VISINTAINER et M. CARLAT

Absents : M. BRY

Absents excusés : Mme DENIAU, M. PAILLET, M. GEORGES, M. Alexis DAVENET, M. DAVENET, Mme BAURET.

Délégations : En application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont déclaré déléguer leur droit de vote :

Mme DENIAU à Mme FUHRER

M. PAILLET à M. NAUTH

M. GEORGES à Mme HERON

M. Alexis DAVENET à M. MARUSZAK

M. DAVENET à M. GHYS

Mme BAURET à M. GASPALOU.

Secrétaire : Monsieur le Maire n'a pas eu l'opportunité de nommer un secrétaire de séance.

Monsieur le Maire salue les élus et personnes présentes et ouvre la séance du Conseil Municipal.

Monsieur BENMOUFFOK prend la parole et constate que le quorum n'est pas réuni.

Monsieur le Maire lui répond que c'est possible et qu'il n'a pas fait le calcul. Il fait remarquer qu'il ne sait pas où est Madame LAVANCIER.

Monsieur BENMOUFFOK lui rétorque qu'il parle de la majorité de Monsieur NAUTH et lui affirme qu'elle n'est pas réunie.

Monsieur NAUTH lui dit qu'ils sont la moitié plus un, et qu'il y a le quorum. Monsieur NAUTH ajoute que si Monsieur BENMOUFFOK souhaite rentrer plus tôt, c'est comme il le souhaite.

Monsieur VISINTAINER explique que ce que veut dire Monsieur BENMOUFFOK c'est que si l'opposition se lève, la majorité ne sera plus que 16 et le quorum ne sera pas atteint puisque le quorum est à 17 personnes.

Monsieur VISINTAINER enchaîne et souhaite faire la déclaration suivante :

« Monsieur le Maire en vertu de l'article 20 du règlement intérieur du Conseil Municipal, je souhaite porter une réclamation sur l'ordre du jour qui aurait dû avoir lieu. Après avoir expliqué que le métissage était une sorte d'eugénisme qui dilue les identités sur facebook en septembre dernier, votre Premier Adjoint, Laurent MORIN, a de nouveau tenu des propos racistes sur les réseaux sociaux. C'était sur twitter le 29 avril dernier. En comparant deux photos de l'équipe de foot locale à 25 ans d'intervalle et agrémentées de cette légende sans équivoque : « voilà ce

qu'est devenu le FC Mantois ». Quant il y a récurrence, on ne peut plus invoquer la maladresse et l'incompréhension de la signification du message par les tierces personnes. C'est un message qui, de plus, est assumé par Monsieur MORIN. Deux faits aggravants viennent conforter selon moi l'aspect raciste de ce message. Premièrement cet échange est intervenu en illustration à un twitt d'un maire FN qui expliquait que la population de la France était en train d'être substituée par une autre population venue d'ailleurs. Et deuxième point, Monsieur MORIN a choisi avec soin, en s'assurant qu'il y ait un maximum de joueurs issus de l'immigration, cette photo. Car on peut s'apercevoir que sur des photos d'autres équipes du FC Mantois, il y a une vraie mixité avec des joueurs de toutes origines y compris des petites têtes blondes. Monsieur MORIN est indigne d'être Premier Adjoint d'une ville comme la nôtre, c'est pourquoi je lui demande de démissionner de son poste. Si toutefois Monsieur MORIN refuse de démissionner, je vous demande de lui retirer ses délégations et de proposer lors du prochain Conseil Municipal un vote pour le démettre de sa fonction de Premier Adjoint. Comme Premier magistrat de notre ville, vous vous devez de donner l'exemple et vous assurer que certains de vos administrés ne soient pas stigmatisés par des propos haineux, surtout venant de votre adjoint le plus proche. Dans le cas contraire, je considérerais que vous partager les idées racistes de Monsieur MORIN ».

Monsieur MORIN lui répond qu'il s'imagine bien qu'il ne va pas répondre favorablement à sa demande. La raison en est toute simple, Monsieur MORIN dit à Monsieur VISINTAINER qu'il qualifie ses propos de racistes, et pour que tout soit limpide, il se permet de lui rappeler la définition du mot racisme : « le racisme est une idéologie qui partant du postulat de l'existence de races humaines considère que certaines d'entre elles sont intrinsèquement supérieures à d'autres ». Il ajoute que s'il analyse avec un peu de sérieux et d'honnêteté ce twitt, il verra sans trop de peine qu'il n'établit aucune hiérarchie entre quelque population que ce soit. Il ne prononce aucun jugement de valeur, il ne dénigre ni ne stigmatise personne, il n'insulte personne, et il ne manque de respect à personne. En vérité, il ne pouvait être difficilement plus neutre pour aborder un sujet pourtant bien réel. De racisme, il n'en est donc point question. Il ajoute que son accusation est donc infondée et grossière. Il ajoute que si on veut combattre le racisme, et c'est bien le sens de son propos, il faut le combattre sous toutes ses formes. Or à l'instar de tous ses camarades socialistes, il semblerait que son combat contre le racisme soit sélectif. Monsieur MORIN lui dit que le sien ne l'est pas.

Monsieur VISINTAINER lui rétorque qu'à partir du moment où Monsieur MORIN note : « voilà ce qu'est devenue l'équipe du FC Mantois », il porte un jugement de valeur. Monsieur VISINTAINER conforte ses propos.

Madame PEULVAST-BERGEAL demande à prendre la parole. Elle voudrait s'adresser à Monsieur MORIN. Elle lui dit qu'elle est une très vieille mantevilloise et l'ancien CAMV Foot est très cher à son cœur de la même façon que le FC Mantois. Elle explique que ce sont deux clubs, l'un étant l'héritier de l'autre, qui jouent non seulement un rôle sportif majeur dans la région, qui portent des jeunes, qui portent les espoirs de jeunes des quartiers. Du coup, ce sont des clubs qui ont un rôle éminemment social. En voyant le twitt qui lui a été communiqué, parce qu'elle n'était pas tombée dessus, elle s'est demandée ce que Monsieur MORIN voulait apporter au débat. Lorsque l'on touche à des sujets comme ceux qu'il vient d'évoquer, quels qu'ils soient, quelle que soit la philosophie qu'il met derrière, noire, blanche, mauvaise ou autre ; quelle que soit la philosophie qu'il met derrière ses propos, en faisant ce qu'il a fait d'une façon un peu détournée, car effectivement et très justement, il ne dit pas les choses exactement, il pose un problème. Et, ce sont aux gens à réfléchir, à décider, à voir par eux-mêmes ce qu'il y a derrière ses propos. Elle trouve cela un peu pervers. Et elle, s'est demandée ce que cela allait apporter à un débat d'une façon générale, et d'une façon plus particulière, à la ville. Elle termine en lui demandant ce qu'il voulait mettre sur la table en disant cela. Elle est persuadée que les habitants de Mantes-la-Ville qui l'écoutent, qui ont vu cela, qui ont lu cela, n'ont pas intérêt à cette montée en puissance, ont d'autres problèmes. Les habitants ne souhaitent pas qu'une partie de la population qui sont leurs amis, leurs voisins, soit stigmatisée. Elle souligne qu'il y a stigmatisation derrière les propos de Monsieur MORIN qu'il le veuille ou non c'est comme cela que les gens l'ont compris.

Monsieur MORIN ajoute que les personnes qui ont pu voir ce twitt peuvent l'interpréter de différentes manières et c'est leur liberté. Il y a aussi toute une partie de la population qui trouve tout simplement qu'il a décrit une réalité. Il dit qu'au travers de ce twitt, il pose la question de la mixité. Il sait que c'est une valeur qui est chère à Madame PEULVAST-BERGEAL et qu'elle l'est en fait pour tout le monde. Mais, il est bien normal à un moment donné de constater que cette mixité ne fonctionne pas. C'est triste mais c'est la réalité. Et au-delà des différentes faillites dont le système en place est responsable, il a une responsabilité dans la faillite de ce système social de mixité. Il constate malheureusement, et il suffit d'ouvrir les yeux, et il l'a constaté personnellement en allant chercher son fils à la sortie de l'école, que les populations se séparent. Monsieur MORIN interpelle Monsieur GASPALOU. Il dit que le débat qui est posé est celui de la mixité. Et, Monsieur MORIN pense qu'ils ont certainement vu une information, qui a circulé ces dernières semaines à propos d'une ville française, Montpellier pour ne pas la citer, concernant des parents qui bloquent les écoles depuis deux semaines parce qu'ils demandent plus de mixité. Il conclut que c'est un problème réel qui existe en France et il ne voit pas pourquoi, il ne pourrait pas débattre de ce sujet là. De plus, cette double photo qu'il a publiée, et si tout le monde prend un peu de recul car les débats sont très passionnés, est une photo qui pourrait apparaître dans un livre d'histoire ou de géographie sur l'évolution sociologique d'un club, d'une association ou autre.

Monsieur BENMOUFFOK lui répond que non.

Monsieur MORIN a le souvenir d'avoir vu ses photos quand il étudiait.

Madame PEULVAST-BERGEAL lui rétorque que la mixité n'est pas quelque chose qui est spontanée et qui est naturelle. Elle ajoute que la mixité il a toujours fallu la construire dans notre pays. Elle lui rappelle qu'il est trop jeune, qu'il n'était pas né et elle non plus. Elle a entendu parler quand il y avait les espagnols qui venaient, les italiens, les ritals, les polonais, les polaks. Elle lui dit qu'il croyait que la mixité existait à cette époque. Et lui pose la question suivante : « qui a construit le CAMV au foot ? C'est HERNANDEZ José, espagnol ; KALINSKI, polonais ; SAOUMA, libanais ». Elle lui demande s'il souhaite qu'elle les cite tous, elle les connaît tous. Elle ajoute qu'il n'y en avait pas un qui était d'origine française, que la mixité s'est construite comme cela au fil des années.

Monsieur MORIN souligne que son twitt n'est pas là pour attaquer les adhérents de quel que club que ce soit. Il fait noter à Monsieur Kheir AFFANE que l'attaque n'est pas là.

Monsieur AFFANE fait remarquer à Monsieur MORIN qu'effectivement la théorie de la mixité sociale est une chose, mais il ajoute qu'il a eu une étiquette politique et qu'il a aussi une responsabilité politique. Monsieur AFFANE souligne que par le biais de la presse, que ce soit LE COURRIER ou LE PARISIEN, Monsieur MORIN agite le fantasme du remplacement. Monsieur AFFANE se demande ce qu'il dit derrière.

Monsieur MORIN lui répond qu'il n'a personnellement pas évoqué cette théorie là et qu'il n'y adhère pas spécialement.

Monsieur AFFANE lui rétorque que c'est ce qui ressort.

Monsieur MORIN pense que le débat peut être posé. Il lui dit qu'il parle de responsabilité politique, et souligne qu'il y a des responsabilités politiques quand on est à la tête d'une association, et en l'occurrence le président du FC Mantois quand il déclare dans une interview que le FC Mantois est un club de cité, Monsieur MORIN se permet de se poser la question. Il se demande si l'agglomération dans sa globalité n'est qu'une cité. Il se demande pourquoi à la tête du FC Mantois on s'oriente vers une définition de ce club de cette manière là. C'est une question qu'il se pose.

Monsieur VISINTAINER lui fait remarquer d'une part qu'il devrait savoir que le club du FC Mantois n'est pas le club de l'agglomération, mais le club de Mantes la Jolie, Mantes la Ville et

Buchelay. D'autre part, il ajoute que Monsieur MORIN a choisi, comme il le lui a dit s'il ne l'a pas écouté, une photo sur laquelle il y a effectivement beaucoup de personnes issues de l'immigration. Il ajoute que sur le compte facebook il y a énormément de photos d'équipes plus jeunes avec de la mixité, avec autant de gens issus de l'immigration que de type européen. De plus, il ajoute que lorsque Monsieur MORIN dit qu'il n'adhère pas à la théorie du grand remplacement, c'est faux. En effet, l'échange que Monsieur MORIN a eu est une réponse à un twitt de Monsieur le Maire FN de Beaucaire qui expliquait que la population était en train d'être substituée. Donc tout ce que Monsieur MORIN dit est faux.

Monsieur MORIN rétorque que ce n'était pas exactement tout à fait comme cela que l'échange s'était déroulé. Il lui dit qu'il va encore une fois très vite en besogne sur ses conclusions.

Monsieur VISINTAINER souligne que pas « exactement » cela veut dire un peu quand même.

La réponse de Monsieur VISINTAINER n'étonne guère Monsieur MORIN qui ajoute que ce dernier a déjà fait preuve depuis ces dernières semaines d'approximation donc une de plus ou de moins.

Monsieur VISINTAINER demande à Monsieur MORIN de les lui dire.

Monsieur MORIN lui cite l'exemple de la possession par Monsieur VISINTAINER de résultats d'un cabinet d'audit qui est inexistant.

Monsieur VISINTAINER essaie de continuer l'échange mais Monsieur MORIN lui demande de le laisser parler.

Monsieur VISINTAINER lui dit que ce n'est pas parce qu'il est ignorant que cela n'existe pas.

Monsieur MORIN enchaîne en lui confirmant que la tribune libre de la dernière Note a bien été rédigée par Monsieur le Maire et non par ses soins. Monsieur MORIN pourrait lui citer un certain nombre d'approximations comme un feu d'artifice.

Monsieur VISINTAINER conclut que c'est un tout petit feu d'artifice.

Monsieur BENMOUFFOK propose sur ces belles paroles à l'opposition de quitter la salle du Conseil Municipal. Il est 20 h 48.